



Communiqué de Presse

Pour publication immédiate

Oléoduc Énergie Est : Abrinord et le COBAMIL s'opposent au projet déposé à l'Office national de l'énergie

Saint-Jérôme, le 26 janvier 2015. Les organismes de bassins versants de la rivière du Nord (Abrinord) et de la rivière des Mille Îles (COBAMIL) s'opposent au projet de construction de l'Oléoduc Énergie Est, tel que déposé à l'Office national de l'énergie (ONÉ) par TransCanada en octobre dernier.

Le 30 octobre 2014, TransCanada a déposé un projet de construction d'un pipeline qui permettrait l'acheminement du pétrole de schiste et des sables bitumineux vers l'est du Canada. Selon le tracé préliminaire, l'Oléoduc Énergie Est traverserait le territoire de sept municipalités des zones combinées des deux organismes de bassins versants (Saint-André-d'Argenteuil, Lachute, Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Mascouche, Terrebonne et Repentigny). Le franchissement de plusieurs cours d'eau, dont la rivière des Outaouais, des Mille Îles et du Nord, la présence de milieux sensibles identifiés aux Plans directeurs de l'eau (PDE), ainsi que les aspects reliés à la sécurité constituaient les principales interrogations des organismes, exprimées lors d'une rencontre d'information le 9 décembre dernier avec les représentants de la compagnie.

Les deux organismes de bassins versants (OBV) estiment que l'oléoduc traverserait plus d'une centaine de cours d'eau, de vastes zones vulnérables à la contamination des eaux souterraines ainsi que plusieurs milieux humides sur leurs territoires. L'emprise permanente de 25 mètres le long de l'oléoduc engendrerait aussi la perte de milieux forestiers indispensables à la protection des zones de recharge de l'eau souterraine. Ainsi, ce sont des centaines de milliers de citoyens, d'entreprises, d'industries et d'instituts de la grande région de Montréal qui sont concernés puisque le tracé de l'oléoduc se situe sur des sources d'approvisionnement en eau. La construction et l'emprise permanente du pipeline pourraient, de surcroît, engendrer une perte nette de superficies boisées dans la couronne nord de Montréal, qui est déjà bien en deçà du 30% requis pour le maintien de la biodiversité.

Lors de la rencontre d'information, il n'a pas été possible de connaître avec précision les techniques de franchissement qui seront utilisées pour chacun des cours d'eau ni les critères qu'utilisera l'entreprise pour identifier les « cours d'eau majeurs ». Concernant les rivières du Nord et des Outaouais, le forage directionnel, préconisé initialement par TransCanada, a été jugé techniquement irréalisable. TransCanada aurait proposé une méthode de franchissement par tranchée ouverte, généralement privilégiée pour des « cours d'eau mineurs ».

La localisation des vannes de sectionnement demeure également inconnue. Il n'est donc pas possible de savoir si ces dernières seraient situées de part et d'autre des rivières, tel que l'exige la norme canadienne CSA Z662-11, et s'il y en aurait à intervalle régulier. Dans son communiqué du 14 novembre dernier, la MRC d'Argenteuil mentionnait qu'« il est stupéfiant de constater que selon les documents déposés à l'ONÉ, [...] la seule vanne prévue sur le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est localisée à l'intérieur des terres à 5 km au nord de la rivière des Outaouais. »



Quant aux mesures d'urgence en cas de déversement, la compagnie n'a pas répondu à toutes les interrogations des représentants des OBV. Ceux-ci demeurent vivement préoccupés, puisque le temps de réponse aux urgences pourrait atteindre 22 minutes ou plus.

« Considérant que les OBV sont des gardiens de l'eau et que le projet d'oléoduc Énergie Est pourrait mettre en péril nos ressources hydriques, tant de surface que souterraines, il est de notre devoir de le rejeter tel que déposé à l'ONÉ. De potentielles retombées économiques ne doivent pas se réaliser au détriment de nos ressources naturelles, *à priori* de l'eau, essentielle à la vie » explique la présidente du COBAMIL, Denise Cloutier.

« Je suis fier de la collaboration entre Abrinord et le COBAMIL dans ce dossier d'importance. Il est évident que le projet aura un jour ou l'autre des répercussions sur les ressources en eau, durant la construction de l'oléoduc, mais aussi pendant et après son utilisation. Plusieurs questions demeurent, c'est inquiétant et suffisant pour notre organisme de s'y opposer », selon Xavier-Antoine Lalande, président d'Abrinord.

Conséquemment, et malgré l'ouverture démontrée par TransCanada à travailler avec le COBAMIL et Abrinord, les conseils d'administration des deux organismes ont décidé de s'opposer au projet de construction de l'oléoduc tel qu'actuellement présenté, puisque l'information fournie est insatisfaisante.

Les résolutions des OBV sont disponibles sur leur site Internet respectif et comportent trois demandent portant notamment sur le tracé de l'oléoduc et la nécessité d'étudier plus en profondeur les impacts potentiels de ce projet sur les ressources en eau.

À propos d'Abrinord

Abrinord est l'un des 40 organismes de bassin versant (OBV) reconnu par le gouvernement du Québec comme étant responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui lui a été confiée. Depuis plus de 10 ans, l'organisme constitue une table de concertation et de planification dont le mandat premier consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, ainsi qu'à en promouvoir et suivre la mise en œuvre. Pour en connaître davantage sur Abrinord, visitez notre site Internet au www.abrinord.qc.ca

À propos du COBAMIL

Le COBAMIL est un organisme mandaté par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau dans la couronne nord de Montréal, en collaboration avec la population et les intervenants du milieu. Pour en connaître davantage sur le COBAMIL, visitez notre site Internet au www.cobamil.ca.



SOURCES :

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)

Isabelle Marcoux, directrice générale

136-A, rue Labelle, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 5K7

(450) 432-8490

dg@abrinord.qc.ca

Conseil des bassins versants des Mille-Îles

Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale

45, rue St-Joseph bureau 200, Sainte-Thérèse (Qc) J7E 4X5

(450) 818-8565

edufresne@cobamil.ca